

## CONTRAT DE VENTE

Date : \_\_\_\_\_ # de contrat : \_\_\_\_\_

Acheteur : \_\_\_\_\_ Vendeur : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'acheteur et le vendeur concluent cette entente portant sur la vente de :

Produit et Quantité : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Qualité ou Grade : \_\_\_\_\_

(Spécifiez si la désignation de qualité ou de grade doit être effectuée au point  
d'expédition ou à la destination)

Prix et Conditions : \_\_\_\_\_

Mode de Transport : \_\_\_\_\_

Conditions Spéciales : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les prix, spécifications et conditions énumérés ci-dessus sont satisfaisants et, par la présente, acceptés, sous réserve des termes et des conditions spécifiés au recto et au verso de ce contrat, lesdites conditions étant par la présente acceptées.

1. L'acheteur et le vendeur conviennent qu'aucune autre disposition, représentation ou garantie n'a été consentie par l'une ou l'autre des parties à l'égard de ce contrat, sous réserves de celles qui y sont inscrites. Aucune renonciation ou modification des conditions de ce contrat ne sera valide sans être établie par écrit et signée par les parties.
2. Clause d'arbitrage : Les parties conviennent de soumettre tout différend issu de ce contrat à la médiation et à l'arbitrage selon les règlements et les règles de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes, et elles conviennent également qu'un tel arbitrage est définitif, sans appel et applicable en vertu de la Convention de New York.

Vendeur : \_\_\_\_\_ Acheteur : \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_